



### GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES												
	h2	habitation bifamiliale et trifamiliale		■									
	h3	habitation multifamiliale			■								
	h4	habitation en commun			■(a)								
	p1	communautaire récréatif				■							
	u1	utilité publique légère				■							
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	2	4	0							
		Nombre de logements	max.	3	6	0							
	STRUCTURE / BÂTIMENT	Isolée		■	■								
		Jumelée											
		Contiguë											
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	3	--							
		Largeur minimum	(m)	7	7	--							
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	67	--							

TERRAIN										
		Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	486	486	--				
		Largeur minimum	(m)	18	18	--				
	Profondeur minimum	(m)	27	27	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES									
			Avant minimum	(m)	6	6	--			
			Avant maximum	(m)	--	--	--			
			Latérale minimum	(m)	2	2	--			
			Total des deux latérales minimum	(m)	6	6	--			
			Arrière minimum	(m)	6	6	--			
			Espace naturel	(%)	--	--	--			
			Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	0,3	--			
			Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--			
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES									
			(2)	(1)					
			(2)						

<b>ZONE:</b>	<b>Hb 208</b>
<i>Résidentielle de moyenne densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**  
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**  
 MISE À JOUR: